



SALLE POLYVALENTE de 970 m²
 Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2020
 Delibération n° 2020-066 du 28 juillet 2020

		DOUSSARD			EXTERIEURS		
		Association*	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
ACTIVITE SPORTIVE							
. ADULTE	L'heure	3,20 €	10,70 €	16,80 €	6,90 €	22,60 €	22,60 €
. ENFANT	L'heure	1,50 €	10,70 €	16,80 €	3,20 €	22,60 €	22,60 €
. SCOLAIRE	L'heure	Gratuit			3,20 €		

SOIREE

*** Soirée en période hivernale du 01/10 au 30/04 :**

Entrée gratuite : - jusqu'à 300 personnes	Forfait	562,00 €	641,00 €	764,50 €	957,00 €	1 090,00 €	871,00 €
- au-delà de 300 personnes	Forfait	562,00 €	864,00 €	1 407,50 €	957,00 €	1 931,00 €	1 931,00 €
Entrée payante : bal, repas dansant, etc...	Forfait	906,00 €		1 173,50 €	1 426,00 €		1 426,00 €
Soirée de la Saint-Sylvestre (31 décembre)	Forfait	2 196,00 €	2 474,00 €	2 474,00 €	2 724,00 €	2 724,00 €	2 724,00 €

*** Soirée en période estivale 01/05 au 30/09 :**

Entrée gratuite : - jusqu'à 300 personnes	Forfait	349,00 €	396,00 €	538,50 €	720,00 €	819,00 €	612,50 €
- au-delà de 300 personnes	Forfait	349,00 €	619,00 €	1 142,00 €	720,00 €	1 648,00 €	1 648,00 €
Entrée payante : bal, repas dansant, etc...	Forfait	666,00 €		883,50 €	1 090,00 €		1 090,00 €

Options pour les soirées

Bar 120 m ²	Forfait	129,00 €	129,00 €	129,00 €	129,00 €	129,00 €	129,00 €
Cuisine équipée - 60 m ²	Forfait	198,00 €	198,00 €	198,00 €	198,00 €	198,00 €	198,00 €
Vaisselle	Le couvert	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Bar de la salle polyvalente 120 m ²	Forfait	208,00 €	208,00 €	255,00 €	302,00 €	302,00 €	302,00 €
--	---------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

CAUTION (sinistre, dégradation, occupation non autorisée)	Forfait	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
CAUTION (ménage)	Forfait	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €

ARRHES non remboursées en cas de dédit dans les 60 Jours précédant la date d'exécution de la convention de location : 50 % de la location

*** Tarifs salles : dégressifs pour utilisation de plusieurs jours consécutifs :**

- * 2 jours Moins 25 %
- * 3 jours et plus Moins 50 %

*** ASSOCIATION DE DOUSSARD**

Pour rappel, les associations de Doussard bénéficient annuellement d'une gratuité de salle municipale.

Sont considérées comme Associations de Doussard les associations ayant transmis en Mairie leurs documents associatifs à jour présentant leur siège social sur la Commune de Doussard.

Les associations, dont le siège ne se situe pas sur la Commune mais qui proposent une activité associative sur le territoire de la Commune qui n'est dispensée par aucune autre association de Doussard, pourra se voir reconnaître la tarification "Association de Doussard" après accord de la Municipalité. Cet accord sera renouvelé chaque année lors de la transmission des documents associatifs à jour.